



Oui, j'inscris mon entreprise à la "Journée Découverte Entreprises"

Par la signature de ce bulletin d'inscription, l'entreprise reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales.

Edition.....
l'année de participation

Coordonnées du site participant:

Nom de l'entreprise participante.....
Personne de contact.....
Adresse.....
CP..... Ville.....
Tél..... Fax.....
E-mail..... Site internet.....

Nombre total de travailleurs opérant sur le site participant, le jour de l'inscription (indépendamment du statut : ouvriers, employés, personnel intérimaire, cadres et indépendants, aussi bien à temps plein qu'à temps partiel)

Coordonnées de facturation:

Nom entreprise..... SA / SPRL / ASBL /
Adresse.....
CP..... Ville.....
N° de TVA :
Coût de participation HTVA.....
Date.....
Nom du Directeur Général.....

Signature:

**Merci de faxer ce bulletin d'inscription au
069 45 66 87**

Journée Découverte Entreprises asbl – Centre Futur Orcq- rue Terre à Briques 29A – 7522 Tournai
T 069 66 15 04 – F 069 45 66 87 – info@jde.be – www.jde.be

Réservé à l'organisation JDE

J	K	K-fact
---	---	--------

CONDITIONS GENERALES

- Le logo ainsi que l'appellation "Journée Découverte Entreprises" sont protégés. Ceci signifie entre autres que les entreprises participantes ne peuvent les employer que dans le cadre de notre organisation et de la manière et dans les limites spécifiées par nous. Cela est valable pour tout autre objet ou concept dans le cadre de l'organisation.
- L'inscription par le bulletin d'inscription implique expressément que l'entreprise participante a pris connaissance des présentes conditions et se déclare d'accord avec ces conditions générales. A tout moment, l'organisation a le droit de refuser une inscription si l'entreprise ne correspond pas au concept ou si elle refuse de respecter les conditions et règles du jeu.
- L'entreprise s'engage à communiquer, dans toutes formes de promotion, au sujet de sa participation à l'événement, en citant clairement sa "Journée Découverte Entreprises" ou sa "porte ouverte dans le cadre de la Journée Découverte Entreprises". L'entreprise s'engage également à n'utiliser que les supports officiels fournis par l'organisation et donc à ne pas en créer elle-même (sauf autorisation écrite) et ce, dans le but de créer une unité dans la communication dans l'intérêt partagé de tous les participants et de l'événement.
- Pour toute l'organisation à l'initiative de l'entreprise, l'entreprise participante doit s'assurer en tous temps et en d'organisation d'autres activités à l'initiative de l'entreprise, l'entreprise participante doit s'assurer en tous temps et en tous lieux et d'une manière complète contre tous les risques inhérents à l'organisation, soit en contractant une assurance spécifique, soit en demandant à son courtier une confirmation écrite que l'organisation de cette "Journée Découverte Entreprises" est couverte par le contrat d'assurance existant.
- L'inscription devient définitive à la signature du formulaire d'inscription. L'entreprise ne peut dès lors plus se désengager, sauf en cas de force majeure. Si l'entreprise renie son inscription après signature du formulaire d'inscription, pour quelque motif que ce soit, le montant de la participation aux frais sera versé de toute façon à l'organisation Journée Découverte Entreprises, à titre de réparation forfaitaire des dommages subis par celle-ci.
 - Toute contestation relative à un montant exigé sous forme d'acompte ou de facturation, doit être faite par recommandé dans les huit jours qui suivent la date de facturation.
 - Si, dans le cadre de l'organisation, certaines marchandises livrées devaient présenter un éventuel défaut ou certains défauts, il appartient à l'entreprise participante de le signaler endéans les 48 heures après livraison par écrit. Les éventuelles dates de livraison de matériel et de prestation de services convenues le sont purement à titre indicatif et ne lient pas l'organisation Journée Découverte Entreprises.
 - Les factures sont payables au comptant. En cas de non paiement de toute note ou facture à la date d'émission ou d'échéance, un intérêt de 12% sera automatiquement porté en compte sur le solde à payer sans écrit et mise en demeure préalable. En outre, une somme de 15%, avec un minimum de 150 € et un maximum de 2.500 € sera portée en compte de plein droit et sans mise en demeure, à titre d'indemnité forfaitaire.
 - Les frais de livraison du matériel sont compris dans le coût de participation. Le matériel ne sera livré qu'après paiement de toutes les factures dues. L'entreprise devra restituer à l'organisation les drapeaux et les calicots. Les articles abîmés ou perdus seront facturés.
- Il est proposé aux entreprises participantes de parrainer une œuvre sociale, qui sera librement choisie par l'entreprise et devra avoir un caractère social et/ou caritatif et non commercial et/ou politique. L'organisation Journée Découverte Entreprises ne pourra en aucun cas être tenue responsable de problèmes pouvant survenir entre l'entreprise et une œuvre sociale.
- L'organisation Découverte Entreprises se réserve le droit d'organiser l'une ou l'autre activité lors de la "Journée Découverte Entreprises" en plus de celle déjà organisée pour soutenir l'œuvre sociale dans l'entreprise. L'entreprise participante s'engage à prendre part aux activités mises en place par l'organisation dans le cadre de la "Journée Découverte Entreprises" sauf dans les cas où cette activité serait contraire à l'intérêt général de l'entreprise participante. Toute vente ou offre de services dans le cadre de la "Journée Découverte Entreprises" sera soumise au préalable à l'autorisation écrite de l'organisation, sans pour autant que l'organisation Découverte Entreprises puisse être tenue responsable.
- Si l'état décidé, pour quelque raison que ce soit, de ne pas réaliser la manifestation dans l'année, la présente convention serait résolue de plein droit, sans indemnité de part ni d'autre, avec résourne à l'entreprise participante des acomptes déjà versés.
- L'entreprise participante est d'accord avec le fait que les partenaires structurels et les sponsors qui soutiennent l'événement soient profilés sur les différents supports qu'elle emploie pour sa promotion ainsi que sur le site de l'entreprise le jour de l'événement.
- Nous nous réservons le droit de contrôler à tout moment le nombre de travailleurs de votre entreprise et d'adapter le coût de participation en fonction de votre nombre réel de travailleurs.
- Pour les entreprises unipersonnelles : loi sur le respect de la vie privée du 8/12/1992 : vos données personnelles sont conservées dans notre base de données avec pour but de vous tenir au courant de nos actions. Elles peuvent également être communiquées à nos partenaires et être utilisées dans le cadre d'actions de marketing direct.
- Toute contestation relative à l'application ou l'interprétation des présentes conditions ou tout litige seront la compétence exclusive du tribunal compétent pour le siège de l'asbl Journée Découverte Entreprises.

Si vous ne souhaitez pas être contacté dans le cadre d'actions commerciales, veuillez cocher cette case.